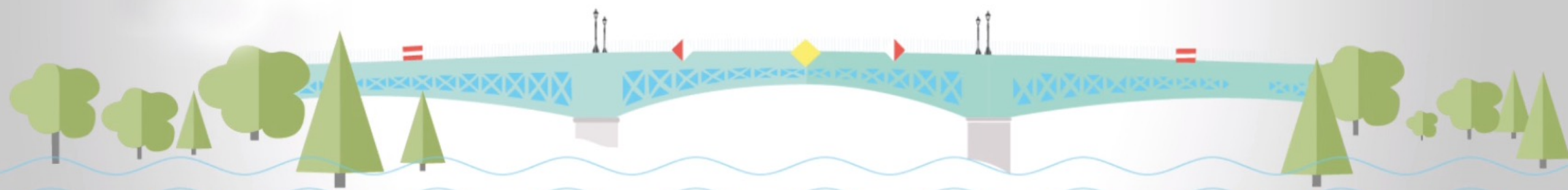




Le Perreux-sur-Marne



Accueils de loisirs et pause méridienne en Élémentaire

21 septembre 2024



Ville d'expressions

V I L L E D U P E R R E U X - S U R - M A R N E

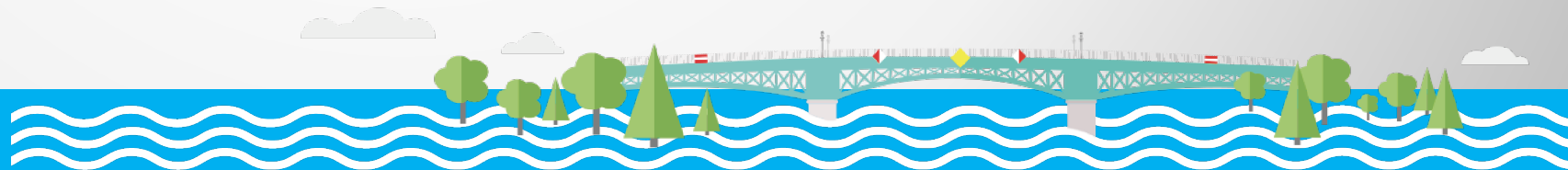
REUNION Péri et extrascolaire

Un objectif partagé

Le bien être de l'enfant

Lui donner les moyens de **vivre en société avec ses règles, ses codes, ses contraintes et ses opportunités.**

Éveiller sa curiosité afin de lui **permettre une fois adulte de pouvoir faire ses choix et décider, en toute conscience et responsabilité.**





Ville d'expressions

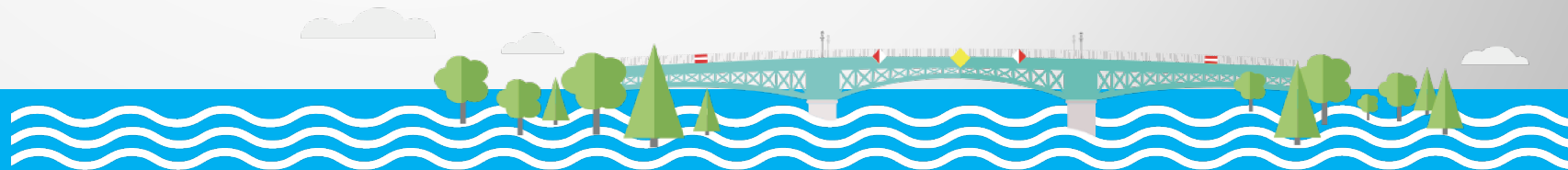
VILLE DU PERREUX - SUR - MARNE

REUNION Péri et extrascolaire



Lieux et horaires des centres de loisirs
le mercredi
de 7h45 à 19h

ouverture des portes
entre 7h45 et 9h30
à 12h
entre 13h30 et 14h
entre 17h et 19h





Ville d'expressions

VILLE DU PERREUX - SUR - MARNE

REUNION Péri et extrascolaire

Lieux et horaires des centres de loisirs le matin et le soir



Les enfants sont accueillis de **7h45 à 8h15** par les équipes d'animation et
de **8h20 à 8h30** par les enseignants (pas d'accueil entre 8h15 et 8h20)
De **18h à 19h** par les équipes d'animation

Clemenceau

Le matin de 7h45 à 8h15 : 59 avenue Georges Clemenceau
de 8h20 à 8h30 : Entrée des écoles A & B
Le soir de 18h05 à 19h : 59 avenue Georges Clemenceau

Pierre Brossolette et
Germaine Sablon

Le matin et soir Entrée de l'école

Jules Ferry

Le matin de 7h45 à 8h15 : 8 rue Jules Ferry
et de 8h20 à 8h30 : rue Galliéni
Le soir, ouverture des portes : 8 rue Jules Ferry entre 18h05 et 19h

*sous réserve du protocole sanitaire et/ou vigipirate mis en place par les directions d'école





Lieux et horaires des centres de loisirs pendant les vacances scolaires

de 7h45 à 19 h

Ouvertures des portes de 7h45 à 9h30 puis de 17h à 19h*

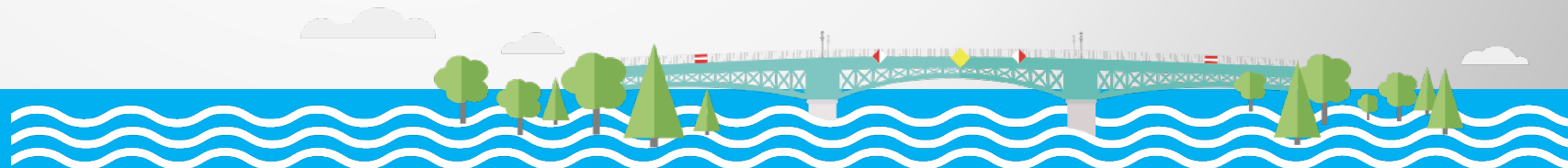
Les enfants seront accueillis dans leur centre de loisirs habituel. Pendant certaines périodes les centres peuvent être regroupés en fonction des travaux à effectuer.

Vous retrouverez ces informations dans [votre espace citoyen](#) au moment de l'inscription.

Un **calendrier annuel** disponible sur le site internet de la Ville vous permettra de procéder aux **réservations obligatoires dans les délais impartis**.

Vacances d'octobre 2024, la date limite d'inscription est le **3 octobre** par papier et le **6 octobre inclus** via votre **Espace Citoyen**.

*pas d'accueil à la demi-journée





Réservation centre de loisirs

Accueil du matin, restauration, accueil du soir

Les réservations se font à partir de votre espace citoyen. Cet espace vous permet de sélectionner les dates et les différents services dont vous avez besoin.

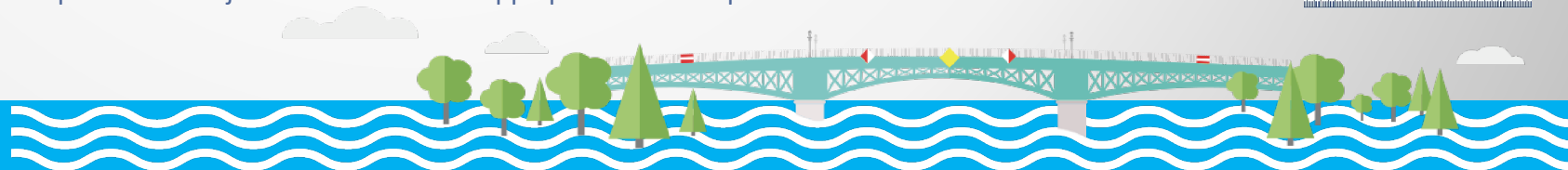
Vous avez la possibilité de réserver toutes les activités pour toute l'année scolaire.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter et/ou supprimer **une réservation à 2 jours francs ouvrés*** au plus tard.

Par exemple:

Je souhaite supprimer **ma réservation « restauration » du vendredi**, je peux le faire **jusqu'à mardi soir au plus tard**.

*Passé ce délai aucune réservation ne pourra être prise en compte et une majoration de 30% sera appliquée en cas de présence de l'enfant.





Réservations centres de loisirs Centre de loisirs du Mercredi

AOÛT 2024		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE 2024	
1		1		1		1	début de réservation pour le 20 novembre	1	
2		2	RENTREE SCOLAIRE	2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6		6	début de réservation pour le 25 septembre	6		6		6	
7		7		7		7		7	
8		8		8		8	début de réservation pour le 27 novembre	8	
9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12	
13		13	début de réservation pour le 2 octobre	13		13		13	
14		14		14		14	début de réservation pour le 4 décembre	14	
15		15		15		15		15	
16	début de réservation pour le 4 septembre	16		16		16		16	
17		17		17		17		17	
18		18		18	début de réservation pour le 8 novembre	18		18	
19		19		19		19		19	
20		20	début de réservation pour le 3 octobre	20		20		20	début de réservation pour le 8 janvier 2025
21		21		21		21		21	
22		22		22		22	début de réservation pour le 11 décembre	22	
23	début de réservation pour le 15 septembre	23		23		23		23	
24		24		24		24		24	
25		25		25	début de réservation pour le 12 novembre	25		25	
26		26		26		26		26	
27		27	début de réservation pour le 16 octobre	27		27		27	début de réservation pour le 13 janvier 2025
28		28		28		28		28	
29		29		29		29	début de réservation pour le 18 décembre	29	
30	début de réservation pour le 18 septembre	30		30		30		30	
31		31		31		31		31	

Les réservations se font à partir de votre espace citoyen.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter et/ou supprimer **une réservation à 2 jours francs ouverts*** au plus tard.

Attention, **le nombre de places est limité**, n'hésitez pas à **vous connecter dès le vendredi** (jour d'ouverture pour le mercredi à 20 jours).

Afin de vous accompagner dans cette démarche **un calendrier vous a été communiqué et disponible dans votre espace citoyen.**

*Passé ce délai aucune réservation ne pourra être prise en compte et une majoration de 30% sera appliquée en cas de présence de l'enfant.



Modifications apportées ici  Réservations antérieures en attente d'instruction

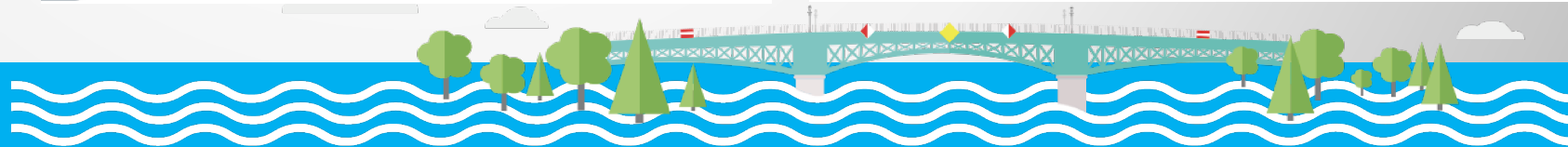
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	
35	29/08	30/08	31/08	01/09	02/09
36	05/09	06/09	07/09 1. Matin ☐ 2. Repas ☐ 3. A-Midi ☒	08/09	09/09
37	12/09	13/09	14/09 1. Matin ☒ 2. Repas ☒ 3. A-Midi ☒	15/09	16/09
38	19/09	20/09	21/09 1. Matin ☒ 2. Repas ☐ 3. A-Midi ☐	22/09	23/09
39	26/09	27/09	28/09 1. Matin ☒ 2. Repas ☒ 3. A-Midi ☐	29/09	30/09

R LA DÉMARCHE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDRE
35	29/08	30/08	31/08	01/09 Restaurant ☐	02/09 Restaurant
36	05/09 Restaurant ☐	06/09 Restaurant ☒	07/09	08/09 Restaurant ☐	09/09 Restaurant
37	12/09 Restaurant ☐	13/09 Restaurant ☒	14/09	15/09 Restaurant ☐	16/09 Restaurant
38	19/09 Restaurant ☐	20/09 Restaurant ☐	21/09	22/09 Restaurant ☒	23/09 Restaurant
39	26/09 Restaurant ☐	27/09 Restaurant ☒	28/09	29/09 Restaurant ☐	30/09 Restaurant

RCHE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
29/08	30/08	31/08	01/09 Soir ☐	02/09 Soir ☐	03/09
15/09 Soir ☐	06/09 Soir ☒	07/09	08/09 Soir ☒	09/09 Soir ☐	10/09
2/09 Soir ☐	13/09 Soir ☐	14/09	15/09 Soir ☒	16/09 Soir ☐	17/09
9/09 Soir ☐	20/09 Soir ☐	21/09	22/09 Soir ☐	23/09 Soir ☐	24/09
16/09 Soir ☐	27/09 Soir ☐	28/09	29/09 Soir ☒	30/09 Soir ☐	01/10





Ville d'expressions

VILLE DU PERREUX - SUR - MARNE

REUNION Péri et extrascolaire

Signaler une absence justifiée

Accueil du matin – Restauration - Accueil du soir et Mercredi

En cas d'un enseignant gréviste ou de maladie de votre enfant **et si vous avez dépassé le délai de 2 jours francs ouvrés, vous pourrez effectuer une demande de régularisation accompagné d'un justificatif dans votre espace citoyen** (détails sur le site internet de la Ville).

MON ACCUEIL NOUVELLE DÉMARCHE ACTUALITÉS EDITION DE DOCUMENTS

Bonjour Madame CONCERTO
Dernière connexion le 11/08/2021

MON ESPACE CITOYEN

03/07 Demandes de titres d'identité : prenez RENDEZ-VOUS EN LIGNE !
A partir du 3 juillet 2023, la ville du Perreux-sur-Marne lance un nouveau E-service permettant la...

Verif CONCERTO
90 Rue d'Avron
94170 Le Perreux-sur-Marne
01 48 71 53 71
06 89 63 67 81
mbeguini@leperreux94.fr

Profil Identifiants Gérer ma famille

CO-REPRÉSENTANTS

Test

MEMBRES FOYER

MON TABLEAU DE BORD

- Mes dernières demandes
- Mes factures Scolaire &...
- Mes pièces justificatives
- Mes actualités
- Mes coordonnées
- Documents disponibles
- Demande de Tarif Réduit

MA FAMILLE - ACTIVITÉS ET INSCRIPTIONS

- Réservations - Annulations
- Créer une inscription
- Signaler une absence



Ville d'expressions

V I L L E D U P E R R E U X - S U R - M A R N E

REUNION Péri et extrascolaire

Les équipes d'animation

La réglementation impose au minimum :

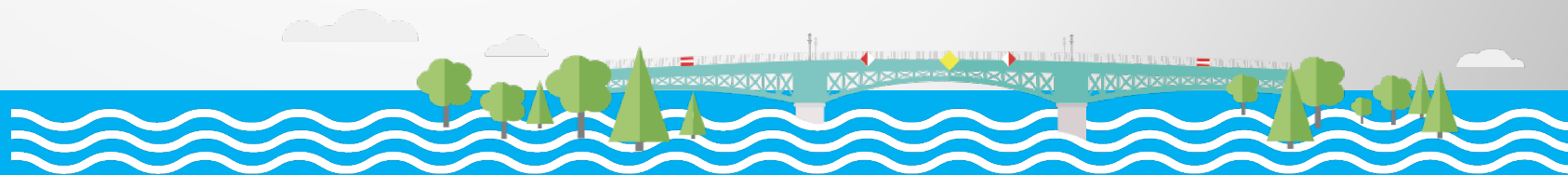
1 directeur non déchargé en dessous de 50 enfants

1 animateur pour 14 enfants pendant les **temps périscolaires**

1 animateur pour 12 enfants pendant les **temps extrascolaires**

Au Perreux,

Tous les directeurs et leurs adjoints sont déchargés de groupes d'enfants afin de permettre un meilleur encadrement de l'équipe et un accueil des familles de qualité.





Sécurité et autorisation



Pour venir chercher votre enfant:

Vous devez pouvoir **justifier de votre identité**. Les animateurs sont en droit de vous demander **une pièce d'identité, un permis de conduire ou une carte vitale avec photo**.

Seules les **personnes autorisées (13 ans et plus)** par vos soins pourront venir chercher votre enfant en **présentant un justificatif d'identité**.





Santé et Projet d'Accueil Individualisé

Les enfants atteints de troubles de la santé (allergies alimentaires, prise de médicaments obligatoires, asthme...) peuvent être accueillis après la mise en place d'un PAI.

Après avoir informé le directeur de l'école et du centre de loisirs, **les parents prennent rendez-vous auprès du médecin scolaire.**

(secrétariat 01-48-71-13-63 ou cms.leperreux@gmail.com)

Le document indiquera : l'identité de l'enfant, le traitement à suivre, le protocole à suivre en cas d'urgence.

Toute **allergie alimentaire entraîne automatiquement** un panier repas fourni par les parents (intégralité du repas du midi et goûter si besoin).

Aucune éviction d'aliment ne sera possible.

N'hésitez pas à contacter Valérie DECIRON – MONVOISIN : 01-48-71-72-32 ou par mail : vdecron-monvoisin@leperreux94.fr



Projet d'accueil individualisé (PAI)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

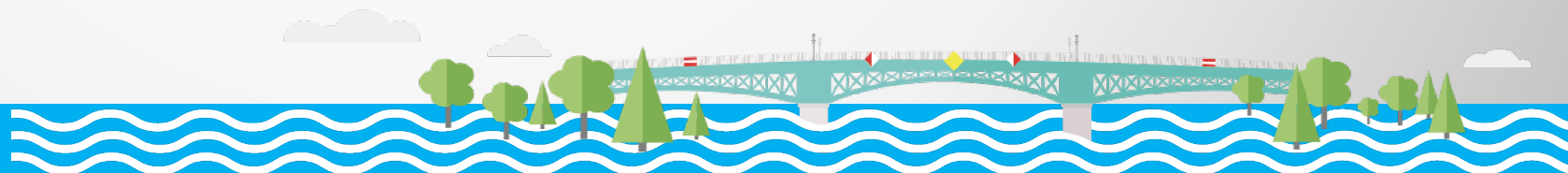
Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

	Élève	
	Nom / Prénom :	
	Date de naissance :	
	Adresse :	Etablissement scolaire :

Responsables légaux ou élève majeur :

Lien de parenté	Nom et prénom	Domicile	@ e-mail	N° Téléphone	Signature





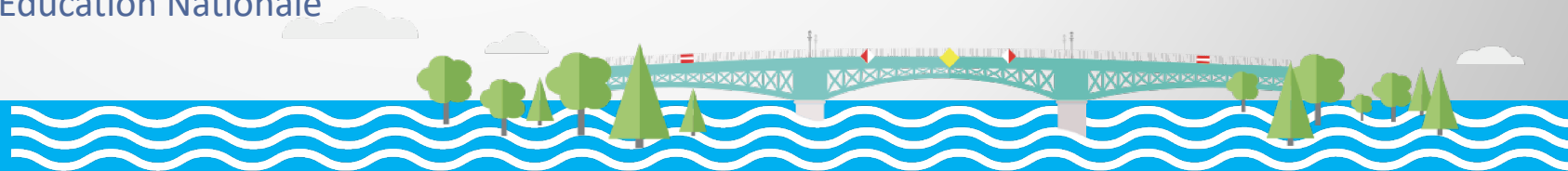
Ville d'expressions

VILLE DU PERREUX - SUR - MARNE

REUNION Péri et extrascolaire

Les partenaires

- Les services de l'Education Nationale :
 - Décide du **nombre de classes par école**
 - Décide du **nombre d'enfants par classe** (repères)
 - Recrute, nomme et rémunère **les enseignants**
 - Décide de **l'organisation de la journée scolaire, des programmes et des méthodes d'apprentissage**
- La Ville :
 - **Entretien, rénove, construit et finance** les écoles et les centres de loisirs
 - **Organise et finance** les temps péri et extrascolaires, la restauration et tout ce qui est lié aux bâtiments
 - **Recrute, nomme et rémunère** les agents d'animation, de restauration, d'entretien et administratif
 - Met en place le **Service Minimum d'Accueil en cas de grève des enseignants** en fonction des informations transmises par l'Education Nationale





Les activités et les projets

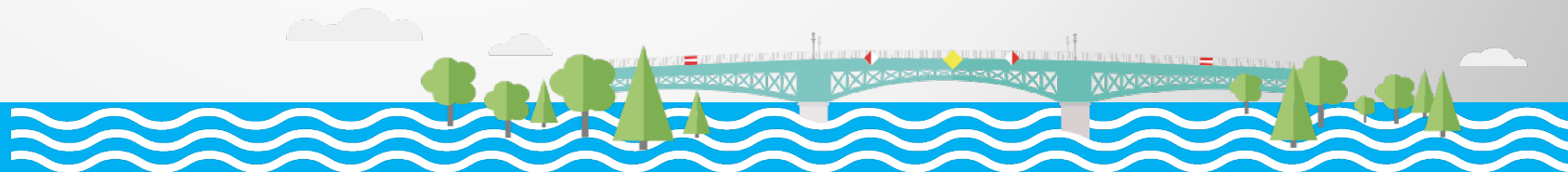
Les activités sont préparées en équipe, plusieurs semaines à l'avance. Elles sont déterminées en fonction des moyens mis à disposition et des souhaits émis par les enfants.

Plusieurs fois dans l'année, des **petits jeux « j'aime, j'aime pas »** permettront aux animateurs d'évaluer les activités proposées et d'ajuster leurs propositions en fonction des demandes et ressentis des enfants.

Les enfants s'inscrivent à l'activité de leur choix.

Les activités extérieures sont proposées aux enfants ; des listes sont établies afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Un planning mensuel des activités sera à votre disposition dans chaque centre de loisirs et affiché dans les vitrines extérieures.





Ville d'expressions

V I L L E D U P E R R E U X - S U R - M A R N E

REUNION Péri et extrascolaire

Temps de pause méridienne et restauration

Le temps du midi des enfants entre **11h30 à 13h20** est appelé temps de pause méridienne.

C'est un **moment charnière dans la journée de l'enfant**. La pause méridienne doit rester une pause : l'enfant doit pouvoir « se déconnecter » des heures de classe. Il s'agit de **permettre à l'enfant de déjeuner et de jouer dans un climat calme, sécurisant et serein**.

Aucune réglementation n'existe aussi bien pour les taux d'encadrement que pour la qualification des agents.

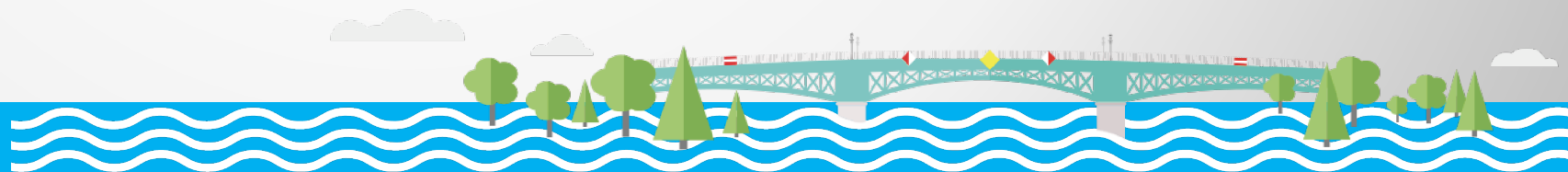
La ville du Perreux a choisi d'appliquer un taux d'encadrement de **1 adulte par classe, auquel s'ajoute 2 adultes supplémentaires et 1 référent** (directeur du centre de loisirs) déchargé de groupes d'enfants.

Clemenceau A et B : 34 adultes et 1 référent

Jules Ferry : 19 adultes et 1 référent

Pierre Brossolette : 21 adultes et 1 référent

Germaine Sablon : 9 adultes et 1 référent





Temps de pause méridienne et restauration

Afin que le temps de midi, soit un moment d'échanges, de calme et de détente, le **service** se déroule **en continu de 11h30 à 12h50**. Chaque adulte se présente dans la classe et fait l'appel de chaque enfant inscrit à la pause méridienne. **Chaque classe a un horaire de passage au self à respecter.**

Les enfants prennent leur plateau, leurs couverts et leur verre puis se servent **les 5 composantes** sur la rampe du self. **Ils s'installent où ils le souhaitent avec les camarades de leur classe.**

Chaque enfant a environ **20 à 30 minutes à table** pour déjeuner. Le temps de pause méridienne est découpé en plusieurs périodes, pour exemple les CM2 :

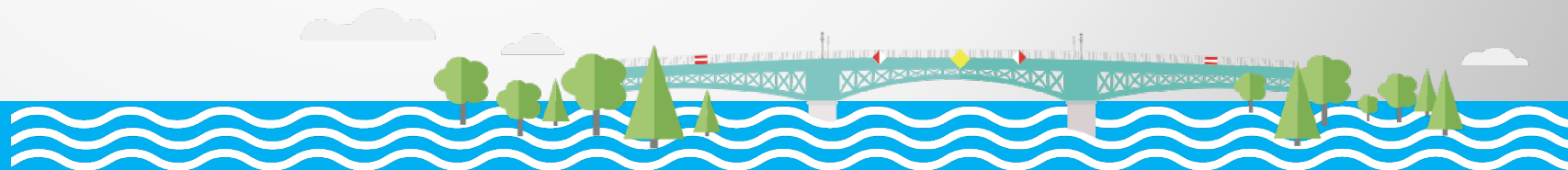
11h30 à 11h45 => appel en classe et déplacement dans les locaux pour **rejoindre la cour de récréation ou les salles d'activité.**

11h45 à 12h30 => temps de jeux : ce temps de jeu doit **permettre à l'enfant de se socialiser, de se dépenser physiquement et d'utiliser ce temps « libre » comme il le souhaite.**

12h30 à 12h50 => déplacement vers le self, lavage des mains, passage au self

12h50 à 12h15 => Repas à table

De 13h20 à 13h30, les enseignants prennent le relais et accueillent les enfants ayant déjeuner à l'extérieur.





Temps de pause méridienne et restauration

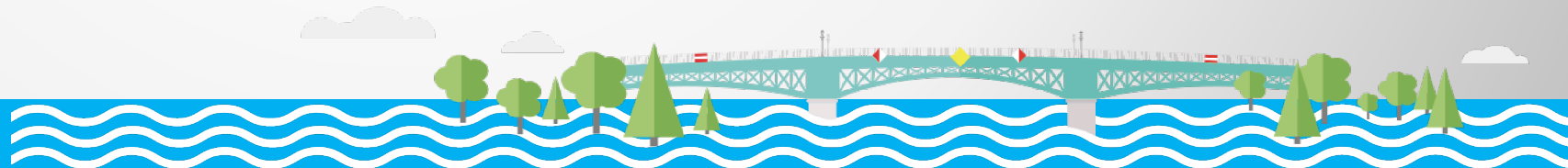
La mission de la ville du Perreux va bien au-delà de l'acte de « donner à manger ». Il s'agit de préparer et proposer un repas complet, varié et équilibré chaque jour, pour 2 400 enfants.

Les repas sont fabriqués sur place dans chaque groupe scolaire tous les jours à partir, de denrées brutes, dans la majorité des cas.

50 agents de la Ville réceptionnent les denrées, préparent et servent les repas, accompagnés des **seconds et chefs de cuisine**.

La composition des menus est présentée par une diététicienne lors d'une **commission** se réunissant 5 fois dans l'année.

À TABLE ! Menus du midi et du goûter du 29 juillet au 23 août 2024				
JUILLET / AOÛT 2024				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Salade fromagère (huile de colza, tomates, des de fromages) Casso de poulet (cf au jcs, pommes râpées +etchup) Pâtis de base Yaourt nature + sucre Fruit de saison Goûter : pain + beurre, lait nature, compote de fruit pomme / fraise	Salade Filet de saumon, sauce poirelle, tomates, haricots plats Pâtis de base Yaourt nature Glace Goûter : pain + beurre, lait nature, petits cornes chocolatés, jus d'orange 100% par jcs	Quif de magret de canard Langues bolognaises Salade verte Yaourt nature Fruits de saison Glace Goûter : chocolat chaud, fromage blanc + sucre, jus d'orange 100% par jcs	Concombre frais Carré de bœuf Salade verte Yaourt nature Fruits de saison Glace Goûter : pain + confiture, yaourt nature, jus d'orange 100% par jcs	Concombre Merguez, oignons, chou-fleur Cressonnet Fait maison au chocolat Goûter : sandwichs à la fraise, lait nature, compote de fruit pomme / pêche
Poulet Fait de poulet (cf au jcs), oignons, petits pois, carottes, courgettes Café Glace Goûter : pain + beurre, lait nature, fromage blanc nature + sucre, jus de pomme 100% par jcs	Terminale vinaigrette Jambon (cf), persillade Sauce tomate Salade de fruits frais Glace Goûter : pain + beurre, lait nature, fromage blanc nature + sucre, jus de pomme 100% par jcs	Foie gras au fromage Fait de poulet (cf au jcs), sauce créole, moules, tomates, haricots Cressonnet Fruit de saison Goûter : pain + beurre, lait nature, yaourt nature, jus de pomme 100% par jcs	Concombre Terminale au fromage Fait de poulet (cf au jcs), sauce créole, moules, tomates, haricots Cressonnet Fruit de saison Goûter : pain + beurre, lait nature, yaourt nature, jus de pomme 100% par jcs	Salade de crudités (concombre, tomates, oignons) Bœuf à la provençale Haricots verts Cressonnet Glace Goûter : pain + beurre, lait nature, yaourt nature + sucre, jus de pomme 100% par jcs





Ville d'expressions

VILLE DU PERREUX - SUR - MARNE

REUNION Péri et extrascolaire

Vos interlocuteurs

Vos élus:

Monsieur Didier SCHREIBER,
Maire – adjoint en charge des Affaires Scolaires,
Madame Nassima BELLAL,
Conseillère municipale déléguée à la Vie Educative

Les directeurs de centres de loisirs:

Florie	à Jules Ferry
Maxime	à Germaine Sablon
Anaïs	à Pierre Brossolette
Géraldine	à Joffre
Jennifer (remplacée par Arthur)	à Clemenceau

Valérie est en charge de l'accueil individualisé et des enfants en situation de handicap.

Madame Carole GESLAIN, Directrice du service Enfance Education Jeunesse
Madame Guylaine BERNARDI, coordinatrice en charge du péri et de l'extra scolaire
Monsieur Stéphane DEBAIZE, en charge des affaires administratives





LA VILLE DU PERRREUX-SUR-MARNE
Service ENFANCE - EDUCATION - JEUNESSE

administration.scolaire@leperreux94.fr
Du lundi au vendredi
(sauf le mardi)

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Uniquement sur rendez-vous
7 allée de Bellevue

01.48.71.53.71

Site internet : leperreux94.fr

